
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP AXA IM EURO 6M
(E_C_FR0010950055/I_C_FR0010950063/IX_C_FR0013308855)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Paris – La Défense, le 25 septembre 2023

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AXA IM Euro 6M**, OPCVM de droit français ci-après (ci-après le « Fonds »).

A la suite de la publication du Règlement Délégué amendant le Règlement « SFDR », en date du 20 février 2023, pour intégrer des informations supplémentaires concernant le gaz fossile et le nucléaire, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) attend des acteurs une mise à jour des annexes précontractuelles pour les Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.

En conséquence, à partir du 25 septembre 2023, l'annexe précontractuelle de votre Fonds sera mise à jour conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne (*nouvelle question OUI/NON et, si la réponse à cette question est OUI, le graphique taxinomie est modifié*).

Il est à noter que cette évolution réglementaire ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

La nouvelle annexe d'informations précontractuelles rattachée à son prospectus sera, à compter du 25 septembre 2023, mise en ligne à l'adresse de notre site internet : <https://funds.axa-im.com/>

Nous attirons votre attention également sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex - France

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

La Société de Gestion.